



Strasbourg, le 30 janvier 2013

MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

Le recteur  
aux  
membres et élus du conseil académique de la vie  
lycéenne

#### Rectorat

Affaire suivie par  
Frédéric Ansart

Téléphone

03 88 23 35 36

Fax

03 88 23 38 46

Mél.

frederick.ansart

@ac-strasbourg.fr

Référence :

2013-19-CR CAVL

Adresse postale

6 rue de la Toussaint

67975 Strasbourg cedex 9

#### Objet : Compte-rendu du premier conseil académique de la vie lycéenne du mercredi 12 décembre 2012, lycée Koeberlé de Sélestat

Madame le recteur ouvre ce premier conseil académique de la vie lycéenne en saluant les élèves nouvellement élus et en les félicitant d'avoir gagné cette élection. Elle souligne le nombre important d'adultes présents, notamment les représentants des fédérations de parents d'élèves et monsieur Fernique, conseiller régional très assidu au conseil académique de la vie lycéenne.

Madame le recteur note avec plaisir la présence de 14 filles parmi les 20 élus. C'est la première fois que le CAVL d'Alsace obtient, et même dépasse, la parité.

Madame le recteur rappelle que les élus lycéens représentent les 51 000 lycéens de l'académie. Les précédents élus lycéens avaient une parole mesurée et mature ; Madame le recteur est sûre que les nouveaux élus suivront cette voie.

Les sujets à aborder au cours de la mandature 2012 - 2014 sont nombreux : la santé des lycéens (sommeil, addictions diverses...), les relations inter-religieuses, la parité filles / garçons

...

Madame le recteur indique également que Strasbourg accueillera les journées européennes des lycées du 20 au 22 mars 2013 et rappelle l'importance de ces journées alors que l'Europe poursuit sa construction dans un contexte difficile. Elle souligne que la mandature a commencé la veille de ce premier CAVL par une journée de formation commune avec les élus lycéens de l'académie de Dijon.

Madame le recteur annonce l'ordre du jour :

- 1/ La prévention des dérives sectaires
- 2/ les élections pour le conseil national de la vie lycéenne
- 3/ La lutte contre le harcèlement
- 4/ Les mesures de responsabilisation



Margot Reinartz, élue lycéenne du lycée Bartholdi de Colmar, présente l'ensemble des travaux de l'après-midi.

### 1/ La prévention des dérives sectaires

Les élus lycéens ont préparé une série de questions sur ce thème qu'ils posent à monsieur Hubrecht, chargé de mission au rectorat sur les risques liés aux dérives sectaires. Monsieur Hubrecht commence son intervention par une présentation des aspects juridiques liés à la question des dérives sectaires. Il différencie religion et secte. L'enrichissement, l'endoctrinement et la volonté de couper les adeptes du reste de la société caractérisent les sectes. Les grands textes législatifs français sont évoqués ainsi qu'une comparaison avec les Etats-Unis qui ont une législation complètement différente sur la question de la liberté de croyance. Puis, monsieur Hubrecht détaille les stratégies possibles des organisations sectaires en précisant que les sectes agissent surtout dans deux domaines de prédilection : la santé, à travers les médecines non conventionnelles, et la formation professionnelle (développement personnel, coaching...).

Les moyens qu'ont les parents de sortir les jeunes d'une secte et le risque spécifique d'embrigadement en Alsace sont également des questions abordées.

Un dossier complet reprenant les grandes lignes de l'exposé de monsieur Hubrecht est remis à l'ensemble des personnes présentes.

Madame le recteur remercie une nouvelle fois monsieur Hubrecht pour la qualité de son intervention.

### 2/ les élections pour le conseil national de la vie lycéenne

Sabrina Kiefer, du lycée Leclerc de Saverne et son suppléant, Gauthier Marcot, du lycée Louis Armand de Mulhouse, sont élus à la majorité relative au second tour, et représenteront l'académie de Strasbourg au conseil national de la vie lycéenne.

Madame le recteur félicite les nouveaux élus qui devront être dignes de la confiance accordée par leurs camarades pour représenter l'académie devant monsieur le ministre.

Le délégué académique à la vie lycéenne précise que c'est la première fois qu'une jeune fille représentera notre académie au sein de cette instance nationale.

### 3/ La lutte contre le harcèlement

Salomé Gsell, du lycée Bartholdi de Colmar, présente l'état des réflexions des élus lycéens après une demi-journée de formation sur ce thème. Les élus lycéens se sont d'abord posé la question de la réalité du harcèlement au lycée. Ils connaissent ou ont tous connu des cas de harcèlement scolaire. Ils décident unanimement de faire de la lutte contre le harcèlement un sujet principal de leur mandature 2012 – 2014.

Un clip de sensibilisation réalisé par le ministère est alors diffusé.

Claques, moqueries, harcèlement moral et physique, le jeune acteur filmé subit à chaque moment de sa scolarité (récréation, cours de classe) un harcèlement constant. Ce clip rappelle aux élus des situations similaires qu'ils ont connues.

Madame le recteur annonce que monsieur le ministre, Vincent Peillon, a nommé monsieur Eric Debarbieux délégué ministériel contre les violences scolaires, poste tout nouvellement créé et qui doit répondre aux problèmes spécifiques connus par l'éducation nationale comme le harcèlement entre pairs.

Les élus établissent ensuite leurs premières propositions :

- Adultes (notamment le personnel médico-social des lycées) et élèves doivent se rencontrer et discuter du harcèlement. La réponse sera collective.
- Faire connaître le site du ministère contre le harcèlement aux lycéens de l'académie.
- Etablir autant que possible des liens entre les conseils de vie lycéenne et les comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté. (réunions régulières, participation d'élus CVL au sein de l'instance CESC).
- Réfléchir à une formation spécifique des élus CVL et CAVL sur le thème du harcèlement (repérage, moyens de lutte).
- Le développement de la médiation par les pairs qui pourrait éviter des situations graves par une intervention en amont des élèves formés.
- Un travail spécifique sur le cyber-harcèlement pourrait être effectué par les élus CAVL. En effet, ils sont très au fait des nouvelles technologies et pourraient être forces de proposition sur ce thème particulier lié au harcèlement.

#### 4/ Les mesures de responsabilisation

Les élus du conseil académique de la vie lycéenne ont longuement échangé le matin sur la question des mesures de responsabilisation. Les élus pensent que les mesures d'exclusions temporaires sont inefficaces et n'empêchent pas la récurrence. Ils sont donc favorables à une prise en charge des élèves en exclusion temporaire par des associations volontaires. Ils indiquent aussi que les parents doivent être impliqués, sinon cela ne pourra pas être efficace.

M. Bossu, IA-IPR établissements et vie scolaire, précise que la mesure de responsabilisation est proposée mais jamais imposée. Il faut que l'élève prenne conscience de l'acte commis. D'autre part, les mesures de responsabilisation peuvent aussi être prises en interne et ne doivent pas forcément faire appel à des associations ou institutions extérieures.

Monsieur Picard, proviseur du lycée Koeberlé, précise que les lycées connaissent un fort développement des mesures d'exclusions-inclusions. En effet, exclure un élève d'un établissement, de manière temporaire ou définitive, ne résout pas la difficulté rencontrée par le jeune. Néanmoins, cela peut, de manière exceptionnelle, garantir une sécurité aux autres membres de la communauté éducative.

Monsieur Haltermeyer, proviseur du lycée Schwilgué de Sélestat, indique qu'il y a des possibilités différentes selon que l'établissement scolaire soit en zone urbaine ou rurale. Les associations partenaires sont plus difficiles à trouver en milieu rural.

Madame le recteur précise que, dans notre académie, le nombre d'exclusions temporaires ou définitives est inférieur à la moyenne nationale. Les établissements travaillent en amont à des mesures d'accompagnement des élèves difficiles. Les mesures de responsabilisation interviennent notamment lorsque ce qui a été mis en œuvre au sein de l'établissement n'a pas porté ses fruits.

Pour madame Dauger, conseillère sociale du recteur, la mesure de responsabilisation ne sera comprise et efficace que si les parents sont engagés dans la mesure. Michel Andreu, élu lycéen du lycée Marguerite Yourcenar d'Erstein précise que son conseil de vie lycéenne a mis en place des conférences parents – ados qui rencontrent un grand succès. Les CVL peuvent donc aussi s'emparer du sujet des relations lycée - parents.

Madame le recteur précise que l'Ecole doit, en effet, s'ouvrir aux parents. L'Ecole n'est cependant pas en mesure de résoudre l'ensemble des difficultés d'ordre social rencontrées.

Madame le recteur clôt ce conseil académique de la vie lycéenne en remerciant les élus de leur participation et de leurs propositions constructives. Elle leur souhaite une mandature 2012 / 2014 pleine de réussite et de concrétisation de leurs propositions.

Le recteur



Armande Le Pellec Muller

Liste des présents :

Madame Le Pellec Muller, recteur de l'académie de Strasbourg  
Monsieur Bossu, inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional, chargé des établissements et de la vie scolaire  
Monsieur Bouchet, proviseur vie scolaire  
Monsieur Halftermeyer, proviseur du lycée Zeller de Bouxwiller  
Monsieur Percq, chef du service académique de l'information et de l'orientation  
Monsieur Ansart, délégué académique à la vie lycéenne  
Monsieur Fernique, conseiller régional  
Madame Dauger, conseillère sociale du recteur  
Mademoiselle Agathe Henninger, lycée Sturm de Strasbourg  
Mademoiselle Ana Malikian, lycée Ort de Strasbourg  
Monsieur Pierre-Louis Sadoun, lycée Schweitzer de Mulhouse  
Mademoiselle Sabrina Kiefer, lycée Leclerc de Saverne  
Mademoiselle Aurélie Kraemer, lycée Leclerc de Saverne  
Mademoiselle Béline Muller, EREA Ebel d'Illkirch  
Mademoiselle Aurélie Wir, lycée Bugatti d'Illzach  
Monsieur Michel Andreu, lycée Yourcenar d'Erstein  
Monsieur Hang-Bong Chang, lycée Dumas d'Illkirch  
Mademoiselle Lisa Boxberger, lycée Schuré de Barr  
Mademoiselle Mathilde Ponche, lycée Meck de Molsheim  
Monsieur Axel Gagnepain, lycée Eiffel de Cernay

Monsieur Christophe Felt, lycée Rostand de Strasbourg  
Mademoiselle Emilie Adam, lycée Cassin de Strasbourg  
Monsieur Gauthier Marcot, lycée Louis Armand de Mulhouse  
Monsieur Maxime Koenig, vice-président du conseil de vie lycéenne du lycée Koeberlé de Sélestat  
Monsieur Picard, proviseur du lycée Koeberlé de Sélestat

Liste des excusés :

Monsieur Guichard, directeur académique des services de l'éducation nationale du Bas-Rhin  
Madame Savouret, directrice académique des services de l'éducation nationale du Haut-Rhin  
Madame Mérabet, conseillère régionale  
Madame Risser, conseillère régionale  
Madame Richardot, conseillère régionale  
Monsieur Meyer, conseiller municipal de Strasbourg  
Madame Gunduz, adjointe au maire de Mulhouse  
Monsieur Rohimun, direction régionale jeunesse, sports et cohésion sociale  
Madame Liebenguth, lycée Scheurer – Kestner de Thann  
Madame Borrás-Joly, direction des lycées, région Alsace  
Madame Liebenguth, conseillère principale d'éducation, lycée Scheurer-Kestner de Thann  
Mademoiselle Safia Sefsaf, lycée Monnet de Strasbourg